

La nappe d'eau des grès du Trias perd 1,2 million de m³ chaque année, inquiétant !

Actu 88 B.Boulay 13 février 2016



Dans cette nappe des grès du Trias inférieur, on prélève plus d'eau qu'elle ne peut en recharger. Ce qui cause un déficit chronique de 1,2 millions de m³ chaque année. Une situation très inquiétante, parce que c'est cette nappe qui alimente le secteur de Vittel – Contréxéville !

« Le terrain présente une faille géologique qui laisse passer une partie de l'eau. Ce qui explique qu'on ait un souci sur cette nappe là et pas sur d'autres, explique Jean-françois Fleck, de Vosges nature Environnement. Ce déficit existe depuis les années 70-80, depuis que Nestlé Water exploite de manière industrielle la ressource en eau ».

La nappe baisse de 30 à 40 cm chaque année

La nappe diminue de 30 à 40 cm chaque année, donc elle aurait baissé de plus d'un mètre. 47% des prélèvements proviennent de l'activité de Nestlé Water qui est autorisée à prélever 1 million de mètres cube. *« Ils en prélèvent 900 000m³ et l'Ermitage a une autorisation pour 600 000m³. Pour l'instant, ils pompent 480 000m³, détaille Jean-François Fleck, mais ils ont demandé une extension pour arriver à 1 million de m³. Les perspectives de prélèvement augmentent alors que la nappe est en déficit« .*

50% des prélèvements vont à Nestlé Water et l'Ermitage

Pour les associations, Vosges nature environnement, Oiseaux nature et ASVPP (Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions), il est impensable que 2 entreprises accaparent la ressource en eau pour la vendre alors que la population pourrait en manquer ! L'ermitage ne vend pas d'eau, elle l'utilise juste pour son process de fabrication. *« Les prélèvements créent un conflit d'usages et une concurrence entre les entreprises et la population »*, constatent-elles.

Diminuer les pertes d'eau due aux fuites

La commission de l'eau a imposé un schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour assurer la pérennité de l'alimentation. Le BRGM (*Bureau de Recherches Géologiques et Minières*) préconise de diminuer les pertes d'eau qui sont actuellement de 20%. Une intention louable, mais très difficile à réaliser pour les collectivités, parce que ça coûte très cher d'intervenir sur les fuites d'eau. La 2e hypothèse suggérée est d'utiliser l'eau d'autres nappes en compensation à hauteur de 1,3 million de m³.

Aller chercher de l'eau ailleurs

Cette eau pourrait être amenée des alluvions de la Moselle à Vincey, des calcaires du dogger à Bazoilles/Meuse et des eaux de la Vraine et du Xaintois à Châtenois. Il semble que ce soit cette solution que la Commission locale de l'eau ait retenue, parce qu'une demande a été faite auprès du Conseil départemental, pour financer ces transferts d'eau. « *Ce sont des nappes assez superficielles et l'impact de ces prélèvements n'a pas été étudié* », alerte Bernard Schmitt, représentant Oiseaux nature.

Mais quel est l'impact et le coût de ces transferts d'eau ?

« *Les coûts des transferts n'ont pas été estimés, mais ils ne seront pas négligeables, remarque Jean-François Fleck. L'impact surtout avec le réchauffement climatique peut déclencher des pénuries sur ces nappes. La diminution des nappes concentre les taux de toxines et peut également créer des pollutions. Enfin l'hypothèse d'une restriction des prélèvements des industriels n'a même pas été envisagée. Il est clair que la consigne était de ne pas toucher à l'activité économique* ».

Traiter les eaux usées pour les réinjecter en circuit fermé

Les associations préconisent d'étudier la possibilité de traiter les eaux usées et de les réinjecter dans le circuit de fabrication, de manière à réutiliser la même eau « nettoyée » en circuit fermé. S'ils maintiennent leurs volumes de prélèvement à la hausse, ils devront financer les transferts d'eau des nappes voisines.

Ce n'est pas aux particuliers de payer

« *Ce sont les industriels qui créent ce déficit par un prélèvement de 50% du volume total, ils devraient payer. Ce n'est pas aux particuliers de payer 2 fois, son eau et le financement des installations* » estiment les associations, qui demandent un débat public.

Organiser un débat public

Un courrier a été envoyé au Conseil départemental et à la présidente de la commission de l'eau, pour ne pas prendre de décisions avant d'avoir étudié toutes les possibilités et d'en avoir débattu. L'eau, c'est vital et c'est maintenant qu'il faut trouver des solutions durables ou il pourrait bien y avoir rapidement un problème d'alimentation en eau des populations.

